



ANNEXE 1: INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA FICHE-ACTION 2

Structuration du tourisme et valorisation des atouts touristiques du territoire

Transmettez l'original au GAL Nord-Ouest, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

PRESENTATION DES ACTIONS ET COUTS ADMISSIBLES POUR LA FICHE ACTION 2

1 seule case à cocher

		Actions	Coûts admissibles	Conditions
<input type="checkbox"/>	Action 1	Soutien à la création, au développement d'activités et de nouveaux services touristiques	Coûts liés à la création d'un hébergement ou d'une nouvelle activité ou d'un nouveau service touristiques	Pour les associations et les entreprises : montant maximum de l'opération fixé à 50 000€ . Pour les collectivités et établissements publics : Seuls sont éligibles les projets de valorisation et de découverte d'un site naturel et/ou culturel L'acquisition de matériel naviguant est éligible sous conditions : coût ≤ à 50% du coût total du projet. Dépense de formation : coût ≤ à 40% du coût total du projet. La formation doit être rattachée à un projet financé et être une exigence pour sa mise en œuvre
			Etudes, et accompagnement pour la mise en place du projet	
			Coûts de communication	
			Coûts de formation individuelle liée au projet	
<input type="checkbox"/>	Action 2	Structuration de l'offre touristique et mise en réseau	Dépenses de rémunération et frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de formation de l'animateur	Seuls les projets à portée territoriale et en cohérence avec la nouvelle stratégie de promotion touristique de la CCOG sont éligibles
			Coûts liés aux actions de communication	
			Coûts liés à l'organisation d'un événementiel	
			Etudes préalables, et accompagnement pour la mise en place du projet	

Coûts exclus :

- La conception, l'édition d'outils de communication destinées à être vendu
- L'acquisition de véhicules roulants
- Les évènements ponctuels de type foire n'ayant pas de portée territoriale
- Les fêtes communales
- Les coûts indirects
- Les dépenses de rémunérations pour l'action 1

Pour les actions 1 et 2 :

- le coût total du projet ne doit pas dépasser 200 000€ pour les projets portés par des établissements publics et des collectivités.
- Les frais de déplacements seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 1:

Pour les porteurs de projets publics: (collectivités et leurs groupements et établissements publics) *Possibilité de cocher plusieurs cases*

	Mon projet concerne :
<input type="checkbox"/>	Un aménagement touristique de site naturel et/ou culturel
<input type="checkbox"/>	L'acquisition d'équipements et la création d'outils de communication pour valoriser un site culturel et/ou naturel

Préciser les modalités d'entretien des aménagements créés: (plan d'entretien)

Les frais d'entretien sont-ils bien prévus au budget de la collectivité ou de l'établissement public (pour une durée minimum de 5 ans)?

Oui

Non

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 2:

Pour les porteurs de projets publics et associatifs: *Possibilité de cocher plusieurs cases*

	Mon projet concerne :
<input type="checkbox"/>	Réalisation de la stratégie de de promotion touristique du Nord-Ouest
<input type="checkbox"/>	L'animation de la stratégie de promotion touristique du nord-ouest (animation/ mise en réseau)
<input type="checkbox"/>	La création d'outils de communication à portée territoriale

Compléments d'informations pour la création d'outils de communication

Type d'outil de communication créé (livrable)	Modalités d'animation, de diffusion, de mise à jour (exple : mise à jour site internet)

MONTANT ET TAUX D'AIDE

Je suis une :	Taux d'aide publique:	Plafonds :
<input type="checkbox"/> Association de loi 1901	100%	20 000€ projets évènementiel
<input type="checkbox"/> Collectivités et leur groupement, établissements publics	80%	80 000€ d'aide et 20 000€ projets évènementiel
<input type="checkbox"/> Entreprises (uniquement éligible pour l'action 1)	75%	20 000€ projets évènementiel

Remarque :

- pour les entreprises (action 1), le taux d'aide pour les coûts de formation individuelle liée au projet est de 70%.
- pour les projets dont le financement est soumis à d'autres règles d'Etat, le taux de financement pourra être différent (dans la limite du taux indiqué ci-dessus).

Liste des pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande (voir notice)

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
Pour l'action 1			
Pour les formations individuelles : justificatif indiquant la nécessité de la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour l'action 2			
CV de l'animateur chargé de la mise en place de la stratégie de promotion touristique, ou fiche de poste si non recruté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan d'action pour l'animation de la stratégie de promotion touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet	Justification	Sans objet
Nombre de projets touristiques soutenus	U			<input type="checkbox"/>
Nombres d'hébergements touristiques créés	U			<input type="checkbox"/>
Nombre d'animation et d'actions de promotion	U			<input type="checkbox"/>
Nombre d'outils de communication créés	U			<input type="checkbox"/>
Nombre de participants aux actions de promotion, manifestations et événements	U			<input type="checkbox"/>

Indicateurs de résultats	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet	Justification	Sans objet
Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés	U			<input type="checkbox"/>
Nombre d'emplois créés	U			<input type="checkbox"/>
Nombres de lits/hamacs créés sur les territoires du Nord-Ouest	U			<input type="checkbox"/>
Nombres d'activités touristiques créées sur les territoires du Nord-Ouest	U			<input type="checkbox"/>

L'atteinte des cibles sera vérifiée à la demande de solde ; des justificatifs pourront être demandés

Fait à _____, le _____

Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal ou délégué (*visé en page 1*):
En cas de délégation de signature, veuillez impérativement remplir une attestation de délégation.

Cachet du demandeur

ANNEXE 2 : PRINCIPES DE SELECTION DE LA FICHE-ACTION 2 Structuration du tourisme et valorisation des atouts touristiques du territoire

Transmettez l'original au GAL Nord-Ouest, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

PRINCIPE ET CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS

Les principes et les critères de sélection s'appliquent aux dossiers ayant satisfait les conditions d'admissibilités. Les opérations seront notées via la grille de sélection suivante. Les opérations dont la note sera inférieure à une note minimale seront rejetées.

Critères de sélection action 1: soutien à la création, au développement d'activités et de nouveaux services touristiques

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Conditions de notation		Justifier ou commentaire
Localisation du projet	Le projet est réalisé dans une zone distante d'un bourg	0	Non le projet est réalisé dans un bourg	
		1	Oui le projet est réalisé dans une zone distante du bourg avec accès route	
		2	Oui le projet est réalisé dans une zone isolée sans accès route	
Type d'activités proposées	Le projet permet la création d'une nouvelle activité	1	Création d'une nouvelle activité de loisirs	
		2	Création d'une nouvelle activité de découverte d'un patrimoine culturel ou naturel	
		3	Création d'une nouvelle activité de découverte d'un patrimoine culturel et naturel	
Innovation, expérimentation	Le projet permet l'amélioration d'un service ou produit insuffisant ou l'émergence d'un nouveau service ou produit	0	Peu innovant, le projet reproduit un service/activité déjà existante	
		1	Le projet renforce un service/ activité insuffisante. Service présent sur le territoire mais peu développé sur la localisation du projet	
		2	Le projet propose un service et/ou un produit nouveau pour le territoire ou sur site isolé	
Garantissant une communication/diffusion autour du nouveau service ou de la nouvelle activité créée	Le projet intègre un plan de communication	0	Non	
		1	Oui, le projet prévoit une communication par la simple réalisation d'outils de communication	
		2	Oui, le projet prévoit la réalisation d'outils et la diffusion par un réseau d'acteurs	

Critères de sélection action 2: structuration de l'offre touristique et mise en réseau

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Conditions de notation		Justifier ou commentaire
Dimension territoriale du projet	Le projet a un impact territorial	0	Une seule partie du GAL	
		1	Tout le territoire du Gal	
Innovation, expérimentation	Le projet propose une méthode innovante pour le territoire et répond aux critères: - des outils adaptés au territoire - garantissant une mutualisation des moyens (humains, matériel, d'information...) - prévoyant un suivi post-projet	1	Au moins un critère	
		2	Deux critères ou plus	
Partenariat, mise en réseau	Le projet s'inscrit dans une dimension partenariale, actions associant plusieurs acteurs	0	Pas de partenaire	
		1	Partenariat local avec acteurs représentatifs du tourisme sur le suivi du projet	
		2	Partenariat local avec acteurs représentatifs du tourisme sur la réalisation du projet/ projet collectif co-construit avec les partenaires	
Proposant la mise en place d'un comité de pilotage (action d'animation)	Composition et modalités de fonctionnement du comité de pilotage sont bien définies	0	Non	
		1	Oui	